



Italie, Autriche

### Programme opérationnel 'Italie - Autriche'

Le 18 septembre 2007, la Commission européenne a approuvé un programme de coopération territoriale européenne, intitulé "INTERREG IV A Italie - Autriche", axé sur la coopération transfrontalière entre l'Italie et l'Autriche pour la période 2007-2013.

Ce programme comporte une aide de la Communauté pour les régions de Bolzano/Bozen, Belluno, Udine, Klagenfurt-Villach, Oberkärnten, Pinzgau-Pongau, Tiroler Oberland, Innsbruck, Tiroler Unterland et Osttirol le long de la frontière italo - autrichienne. D'autres régions de ces deux pays peuvent participer aux projets en tant que zones adjacentes et bénéficier d'un maximum de 20% des fonds affectés au programme. Ces régions sont celles de Gorizia, Pordenone, Treviso, Vicenza, Außerfern, Lungau, Unterkärnten, Salzburg and Umgebung.



Le budget total du programme s'élève à 80 millions EUR et l'investissement de la Communauté par le FEDER représente 60 millions EUR.

Le programme concerne 37,939 km<sup>2</sup> répartis sur les deux pays, pour une population de 2,5 millions d'habitants. La zone éligible du programme est inférieure à 10% de la superficie des deux pays et inclut moins de 4% de sa population totale. Le taux d'emploi y est de 67,6%, contre 57,6% en Italie et 67,8% en Autriche. Le PIB de la zone représente 4,4 % de l'Italie et de l'Autriche.

#### 1. Finalités du programme

L'objectif global du programme est de promouvoir le développement durable et la compétitivité économique de la région frontalière italo-autrichienne par une approche intégrée et transfrontalière du développement économique, social et environnemental, selon des modalités qui font participer les populations et les collectivités locales et leur procurent des avantages.

Dans ce programme, la tendance établie par les programmes précédents successifs mettra l'accent sur:

- l'amélioration des relations économiques et de la compétitivité,
- la gestion de l'environnement et le développement durable du territoire,
- le soutien de l'évaluation et de l'amélioration des capacités administratives.

#### 2. Effets escomptés du programme

Les résultats obtenus par les programmes précédents en ce qui concerne l'établissement d'une coopération entre des partenaires des deux pays, se poursuivront avec de nouvelles orientations en vue

d'une démarche d'intégration territoriale plus intense et mettant l'accent sur des interventions de coopération et de gestion conjointe des infrastructures, des équipements et des services.

Une série d'indicateurs, applicables à chaque priorité du programme, permettra d'évaluer les effets du programme sur, par exemple, la population de la zone, le partenariat et la gestion commune des projets de coopération, sur le développement de projets communs d'aménagement du territoire, l'utilisation commune des infrastructures, des équipements et des services, etc.

### 3. Priorités

Le programme opérationnel "INTERREG IV A Italie - Autriche" s'articule autour des priorités suivantes:

#### Priorité 1: Relations économiques, compétitivité et diversification

Renforcer les relations économiques et la compétitivité des entreprises de la zone transfrontalière dans le contexte de la mondialisation, dans un souci de viabilité, grâce à l'innovation et à l'esprit d'entreprise, accroître l'économie de la connaissance en développant l'innovation, y compris les nouvelles technologies de l'information et de la communication, en créant d'avantage d'emplois de meilleure qualité et en améliorant la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises.

#### Priorité 2: Territoire et durabilité

Cette priorité vise à améliorer l'attractivité de la région grâce à la gestion de l'environnement et en soutenant le développement du territoire par la protection des zones naturelles et des domaines culturels, la promotion de la biodiversité, la prévention des risques naturels et technologiques, la promotion des énergies renouvelables, la réduction des entraves administratives, l'amélioration de l'accessibilité et la modernisation des secteurs sanitaires et sociaux.

#### Priorité 3: Assistance technique

Cette priorité concerne la gestion du programme, y compris les activités d'information et de communication. Une aide financière est disponible pour couvrir l'administration, le suivi, l'évaluation et le contrôle.

### 4. Autorité de gestion

Provincia Autonoma di Bolzano

Ripartizione Affari Comunitari - Ufficio per l'Integrazione europea

I - 39100 Bolzano

Tel.: +39 0471 41 31 60/1

Fax.: +39 0471 41 31 89

E-mail.: europa@provincia.bz.it

---

#### Ventilation des financements par axe prioritaire

Axe prioritaire	Participation CE	Contribution nationale publique	Contribution publique totale
Relations économiques, compétitivité et diversification	25 069 072	8 356 357	33 425 429
Territoire et durabilité	31 401 116	10 467 039	41 868 155
Assistance technique au processus de coopération transfrontalière	3 604 480	1 201 493	4 805 973
<b>Total</b>	<b>60 074 668</b>	<b>20 024 889</b>	<b>80 099 557</b>